

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

## Séance du 28 novembre 2024

### Avis sur le plan de gestion 2025-2034 de la RNN des Coteaux de la Seine

*Suite à la présentation du plan de gestion portant sur la période 2025-2034 par Nolwenn Quilliec, Conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Coteaux de Seine lors de la séance du 28 Novembre 2024, le CSRPN émet l'avis suivant.*

Tout d'abord, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) tient à féliciter la conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de la Seine, Nolwenn Quilliec ainsi que son équipe, pour leurs investissements dans la gestion de la réserve et pour la qualité du travail accompli. Le CSRPN note que le bilan des actions mis en place lors du précédent plan de gestion est à la hauteur des enjeux. Ce deuxième plan de gestion s'inscrit à la fois dans la continuité des opérations réalisées et dans l'intégration de nouvelles actions en réponse aux changements globaux.

Le CSRPN note que la réserve a bien pris en compte l'ensemble des facteurs, des menaces, des contraintes et des leviers ayant une influence directe ou indirecte sur le plan de gestion :

- Ecologique et géologique : priorisations des opérations de gestion et de restauration des milieux, maintien de la biodiversité existante ;
- Règlementaires : prise en compte des mesures de sécurisation des pitons dans le cadre du plan de prévention des risques naturels prévisibles, renforcement de la réglementation (vol de drone, ...) meilleure appropriation du foncier, autorisation auprès des propriétaires, gestion des fréquentations et des liens avec les usagers ;
- Matériels et financières : nécessité de faire appel à des entreprises qualifiées dans la gestion, moyens financiers et humains encore insuffisants ;
- Prise en compte des influences externes à la réserve : opérations d'ancrage et appropriation de la réserve ;
- Paysagers ;
- Pédagogiques : lieu d'accueil, activités à développer par l'embauche d'un garde-animateur.

A la vue de ce programme ambitieux et des nombreuses contraintes, le CSRPN comprend que le dimensionnement de l'équipe reste faible eu égard à l'ensemble des actions qui sont nécessaires à la bonne gestion de la réserve et encourage vivement la recherche de financement ou de ressources permettant le renforcement de l'équipe.

## Avis du CSRPN d'Île-de-France

Adopté à l'unanimité

### Séance du 28 novembre 2024

Le CSRPN, à l'unanimité, rend un **avis favorable** et valide le plan de gestion 2025-2034 de la RNN des Coteaux de la Seine assorti des recommandations suivantes :

- Face aux manques de moyens, avoir une réflexion sur l'identification des actions qui pourront être mises en œuvre prioritairement. Par exemple, la restauration de nouveaux milieux n'est pas souhaitable s'il n'est pas possible de maintenir ensuite le milieu dans un état satisfaisant de conservation ;
- Se rapprocher du Conseil régional du Patrimoine géologique (CRPG) pour échanger sur les enjeux géologiques ainsi qu'avec le CEN Île-de-France afin de travailler en synergie et faire des économies de moyens ;
- Poursuivre son objectif de prise en compte des enjeux d'effondrement de piton dans le cadre de la restauration de ces milieux ;
- Se rapprocher d'entreprises et essayer de bénéficier de financement de type mécénat ;
- Se rapprocher de structures de recherches notamment sur les enjeux chiroptères ;
- Poursuivre le travail pour une meilleur intégration et un meilleur usage de la réserve dans le contexte local.

Fait à Vincennes, le 10 décembre 2024

La Vice-Présidente du Conseil scientifique  
régional  
du patrimoine naturel d'Île-de-France  
Lucile DEWULF

